



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service du médecin cantonal SMC  
Kantonsarztamt KAA

Rte de Villars 101, 1752 Villars-sur-Glâne

T +41 26 305 79 80

[www.fr.ch/smc](http://www.fr.ch/smc)

*Villars-sur-Glâne, le 22 juin 2026*

Recommandations du Service du médecin cantonal aux personnes concernées et aux professionnels de la santé<sup>1</sup>

## Gale

### Qu'est-ce que la gale ?

La gale est une infestation de la peau par un parasite nommé sarcopte, dont la durée de vie est de 4 à 6 semaines (sur l'homme). Cette maladie est contagieuse et favorisée par la vie en communauté et la promiscuité. On trouve la gale dans le monde entier, dans toutes les classes socio-économiques et sous tous les climats. La gale est une affection **bénigne**. Elle est désagréable, car elle cause des fortes démangeaisons, mais **ce n'est pas une maladie grave et elle n'est pas dangereuse**. Le parasite ne transmet ni virus ni bactéries, mais les lésions peuvent se surinfecter, notamment si l'on se gratte beaucoup.

### Comment attrape-t-on la gale ?

- > Par contact direct proche et prolongé (par ex. dormir dans le même lit, la même chambre ou vivre sous le même toit).
- > On estime qu'un contact peau à peau de 5-10 minutes sont nécessaires pour une transmission. Une simple poignée de main ne suffit pas à transmettre la gale
- > Par contact indirect par l'intermédiaire de l'environnement : literie, linge et mobiliers en tissu (canapés, chaises, ...). Le sarcopte peut survivre jusqu'à 4 jours en dehors de l'hôte humain

### Quels sont les symptômes de la gale ?

- > Ça gratte beaucoup, surtout la nuit ou après une douche ou un bain chaud
- > L'apparition primaire typique est la galerie (ou sillon) = structure allongée de quelques millimètres avec la présence de vésicule à l'extrémité. Toutefois, l'absence de galeries n'exclue pas la présence de la gale.
- > Des petits boutons rouges, type eczémateux avec des papules squameuses, parfois croûteuses, des vésicules et des pustules, sont visibles entre les doigts, les poignets, à l'arrière des genoux, la région génitale et les mamelons. Chez les nourrissons et les jeunes enfants, la gale touche souvent l'ensemble de la peau, y compris le visage et le cuir chevelu poilu.
- > Sans traitement, la gale peut se propager sur le corps entier.
- > Des lésions de grattage peuvent apparaître à cause des démangeaisons.

---

<sup>1</sup> Document adapté selon la procédure romande de contrôle de la gale, version du 30.07.2018 approuvée par la commission des médecins cantonaux du GRSP, mis à jour le 05.12.2023 sur la base des informations des Hôpitaux Universitaires de Genève [gale.pdf \(hug.ch\)](#)

## Traitement des personnes

**Il est indispensable de traiter simultanément les personnes atteintes, les contacts étroits (voir ci-dessous) et l'environnement.** Les personnes atteintes sont exclues du travail ainsi que de la fréquentation de l'école, de la crèche, etc., pendant 24 heures après la première dose de traitement. **En revanche, aucune éviction n'est prononcée pour les contacts.**

**Contacts étroits:** Sont considérés comme contacts étroits : le personnel soignant, médical ou paramédical ayant traité ou soigné un cas avéré, les personnes vivant sous le même toit et/ou passant la nuit dans la même chambre (familles, colocations, foyers, casernes, camps etc.), ainsi que les partenaires sexuels au cours des six semaines précédant le diagnostic.

**Présence de plus d'un cas dans un institution (école, crèche, institution spécialisée etc.) :** Traitement de toutes les personnes avec un diagnostic confirmé par un-e médecin. Sauf contacts étroits et situations exceptionnelles après concertation avec le Médecin cantonal, **le traitement des personnes asymptomatiques (p.ex. élèves d'une classe, enfants fréquentant une crèche) qui ne remplissent pas la définition de contacts étroits n'est pas préconisé<sup>2</sup>.**

**L'Ivermectine** est le médicament de premier choix. En Suisse, ce traitement est disponible sous forme de préparation magistrale, **pris en charge par l'assurance-maladie.** Tout autre produit prêt à l'emploi et importé contenant de l'Ivermectine ne sera pas pris en charge par l'assurance-maladie. **A indiquer sur l'ordonnance :** « Ivermectine capsules préparation magistrale »

Personnes concernées	Traitement	Remarques
Adultes	Traitement systémique : 1 dose à J0 et répéter après sept (à dix) jours.  51 à 65 kg : 12 mg ; 66 à 79 kg : 15 mg ; plus de 80 kg : 18 mg	Contre-indication : grossesse 1 <sup>er</sup> trimestre, allaitement  A prendre en une prise pendant le repas du soir de préférence, avec un grand verre d'eau. La dose peut être mélangé à l'alimentation.
Enfants dès 5kg	Traitement systémique (off label) : 1 dose à J0 et répéter après sept (à dix) jours.  Ivermectine 0.2 mg/kg per os	Une thérapie complémentaire avec la perméthrine sous forme topique est possible.
Grossesse, allaitement, Enfants <5kg	Traitement topique : à l'exception de la tête à J0 et J7-10.  Perméthrine 5% pommade (Scabi-med 5%®)	Appliquer la totalité du tube sur le corps entier, prendre une douche 8 à 12 heures plus tard

<sup>2</sup> Le traitement à grande échelle de personnes asymptomatiques n'a pas démontré son efficacité et accroît le risque de pénurie d'Ivermectine ainsi que l'apparition de résistances à cette substance.

## Traitement de l'environnement

Le traitement du linge (de lit et de bain), des habits et des effets personnels est indispensable à la réussite thérapeutique. Il est conseillé de porter des gants à usage unique pour la manipulation.

**Pour le linge** : Laver en machine à 60°C tous les vêtements, sous-vêtements, linge de lit, linge de bain et les objets lavables (p. ex. peluches, brassard de tensiomètre, ...) utilisés dans les 4 jours avant le début du traitement.

**Pour les habits** : Les textiles et les objets lavables ne supportant pas une T° de 60°C : les placer dans un sac plastique fermé et les stocker au sec pendant 4 jours à 21°C (température constante) ou placer dans un congélateur à une température inférieure à -10°C pendant au moins 5 heures.

**Nettoyer le mobilier rembourré** (p. ex. canapé, fauteuils, siège de voiture, poussette, ...) et les tapis à l'aide d'un aspirateur et ne pas les utiliser pendant 4 jours. Il n'est pas nécessaire de les éliminer.

## Mesures spécifiques lors de différentes situations

### Accueil préscolaire (crèche, garderie, jardin d'enfant, accueil familial de jour), accueil extrascolaire, école et CO )

- > **Cas atteint** (enfant, élève ou personnel) : Traitement et éviction de 24 heures après le début du traitement et nettoyage de l'environnement au sein de la structure et à domicile. Traitement préventive des membres de la famille.
- > **Communication aux parents** : Cas confirmé dans la structure. Faire preuve de vigilance et consulter un médecin en cas de symptômes de gale chez un membre de la famille.
- > **Camps scolaires** : traitement et éviction pendant 24 heures des personnes atteintes. Traitement préventif de toutes les personnes dormant dans la même chambre que la personne atteinte. Nettoyage de l'environnement au sein de la structure.

### Accueil extrascolaire

Selon les recommandations applicables aux contacts étroits (personnes vivant sous le même toit), il convient également de traiter la maman de jour ou le papa de jour, tous les membres de leur famille, leur environnement domestique, ainsi que les enfants qui ont séjourné au moins une journée avec l'enfant concerné chez la maman de jour ou le papa de jour au cours des six semaines précédant le diagnostic.

### Structures socio-éducatives non-médicalisées (foyers socio-éducatifs, foyers de requérants, caserne...)

- > **Personnel atteint** de la structure : éviction de 24 heures après le début du traitement et nettoyage de l'environnement à domicile
- > **Bénéficiaire atteint** : ne pas participer aux activités collectives, rester en chambre dans la mesure du possible pour 24 heures après le début du traitement et nettoyer l'environnement du bénéficiaire (= chambre)
- > **Traitement des contacts** : personnes partageant la même chambre ou un même espace restreint.

**Structures sanitaires (EMS, institutions spécialisées pour adultes/personnes handicapées) :** Se référer au document de référence « infection gale » du site Internet HPCI Etat de Fribourg : [Hygiène, Prévention et Contrôle des infections \(HPCI\) – EMS et institutions spécialisées pour les adultes - Documents | Etat de Fribourg](#)

Le Service du médecin cantonal